



Ref : CA2015/278

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX MODALITES DE REPARTITION ET AUX ATTRIBUTIONS DES PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES ET MODULATIONS DE SERVICE PORTANT SUR L'EXERCICE 2015/2016**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **18 décembre 2015** réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul JOURDAN**,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'avis du comité technique réuni le ,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **adopte le projet relatif aux modalités de répartition, d'attribution des modulations / des décharges de service et des montants d'attribution des primes de charges administratives pour l'exercice 2015 – 2016** (cf. pièce ci-jointe).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 décembre 2015.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>
Nombre de votes pour	<b>22</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 07/01/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 21/12/2015